

COMMENT SE METTRE EN CONFORMITÉ AU RGPD

Formations courtes qualifiantes : Droit

Cette formation aborde le droit des données personnelles, appliqué à tous les secteurs.

Prochaines sessions (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :

11-12 juin 2024

26-27 novembre 2024

Information et inscription : [✉ intra-fcps@univ-paris1.fr](mailto:intra-fcps@univ-paris1.fr)

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

La formation a pour but de comprendre et d'appréhender les dispositions prévues par le Règlement général sur la protection des données (ci-après « RGPD »), entré en application le 25 mai 2018, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Savoir-faire et compétences

- * Connaissance du cadre juridique des données personnelles
- * Étude de la notion de donnée personnelle
- * Compréhension des grands principes prévus par le RGPD
- * Connaissance en matière de données sensibles et données de géolocalisation

Les + de la formation

Possibilité d'organiser des sessions de formation en

intra-entreprise : [✉ intra-fcps@univ-paris1.fr](mailto:intra-fcps@univ-paris1.fr)

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Debora Cohen, avocat associé du cabinet DC Avocat au Barreau de Paris, intervenant en protection des données personnelles et exerçant la fonction de délégué à la protection des données (DPO) externalisé.

Debora Cohen accompagne de nombreux organismes, privés comme publics, dans le cadre de leur mise en conformité avec la réglementation sur les données à caractère personnel en qualité d'avocat et est aujourd'hui DPO externalisé de quatre sociétés, deux dans le domaine de la finance, une holding immobilière et opérateur de bornes de recharge pour véhicules électriques

Admission

Conditions d'admission

Niveau :

Base

Public cible

- * Entreprises
- * Juristes d'entreprise
- * Dirigeants
- * Cadres
- * Responsables des fonctions RH
- * Responsable des services informatiques (DSI/RSSI)
- * Collectivités territoriales
- * Établissements publics
- * Avocats
- * Délégués à la protection des données personnelles (DPO)

Tarifs

890 euros